



# COMMUNE d'ALLINGES

53, rue du Crêt-Baron  
74200 ALLINGES

Tél. 04 50 71 21 18  
Fax 04 50 26 55 86  
[www.allinges.com](http://www.allinges.com)  
[mairie-allinges@wanadoo.fr](mailto:mairie-allinges@wanadoo.fr)

## COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 JUIN 2015

L'an deux mil quinze le 2 Juin à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de François DEVILLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 Mai 2015

**Etaient présents :** Mesdames CHABOUD Any, SENTISSI Bertille, FAVRE-VICTOIRE Christiane, DUSSAPT Christiane, MARTIN Annick, FAUDOT Claudine, GOUACHON Véronique, BOISSINOT Muriel et Messieurs DEVILLE François, NEURAZ Gilles, BONDURAND Jean-Claude, FAVIER-BOSSON André, BECHEVET Patrick, GASPARINI Gil-Laurent, BERGERON Pierre, CONDEVAUX Jean-François, RUCHON Gaëtan, PILLOT Jean-François, DUBOULOZ Emmanuel, LARDON Jean-Yves et BOCHENT pierre.

**Absents excusés ayant donné une procuration :**

- Monsieur MILLET Patrick ayant donné procuration à Monsieur DEVILLE François
- Madame DUMAS Isabelle ayant donné procuration à Monsieur BECHEVET Patrick
- Madame DESPRES Muriel ayant donné procuration à Monsieur NEURAZ Gilles
- Madame LACROIX Aurélie ayant donné procuration à Monsieur GASPARINI Gil-Laurent

**Absente excusée:**

- Mesdames DEFROMONT Isabelle et EPRON Catherine.

#### **NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal et ce, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Monsieur Jean-Claude BONDURAND a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées**

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 05 Mai 2015**

Chaque membre du conseil municipal ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 Mai 2015, les élus présents voudront bien décider de l'approbation de ce document.

**Le compte rendu de la séance du 5 Mai 2015 est approuvé à l'unanimité par les membres présents à ce moment-là.**

**Madame Annick MARTIN arrive à 19h50.**

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :**

- **Travaux du carrefour de Macheron – Approbation de la réalisation des travaux**

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

**QUESTIONS A DELIBERER**

**I. BATIMENTS**

**Objet : Travaux d'extension et de restructuration des équipements scolaires du secteur de la Chavanne – Validation de l'Avant-Projet Sommaire (APS)**

**Exposé :**

Le Maître d'œuvre de la commune dans ce dossier, le bureau d'architecture Laurent RIZZOLIO, présente l'Avant-Projet Sommaire (APS) n°3 du projet de travaux d'extension du groupe scolaire. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur différentes solutions techniques proposées, notamment l'emplacement de la chaufferie.

La proposition formulée pour l'emplacement de la chaufferie dans les sous-sols est retenue par l'ensemble du Conseil Municipal, mis à part Muriel BOISSINOT qui s'abstient.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire que le conseil municipal statue sur le périmètre du projet, car aujourd'hui, au vu de l'estimation financière de l'ensemble de celui-ci (près de 7 millions d'euros TTC maîtrise d'œuvre comprise), et à l'état des budgets des collectivités locales qui vont devenir de plus en plus serrés en raison des baisses de dotations de l'état, il est évident que le financement de la totalité du projet va s'avérer impossible à court ou moyen terme. Ainsi, la question peut se poser de financer des études sur l'ensemble du périmètre alors que l'on sait pertinemment que le projet global ne pourra se faire dans ces délais.

Aussi, monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'APS n°3 présenté par le Maître d'œuvre en proposant de retirer du projet la réalisation du Gymnase et en ne gardant à l'étude que la création d'un restaurant scolaire et la réalisation de l'extension du groupe scolaire.

**Décision :**

Après débat et vote,

Le Conseil Municipal, à 4 voix CONTRE (Any CHABOUD, Claudine FAUDOT, Gil-Laurent GASPARINI, Jean-François PILLOT), 1 ABSTENTION (Muriel BOISSINOT), et 20 voix POUR,

- **Approuve** l'avant-projet sommaire (APS)
  - **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter toute subvention pour lequel le projet est éligible
  - **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire
- 

**II. FINANCES**

**Objet : Subventions aux associations – Attributions 2015**

**Exposé :**

La commission des finances a travaillé à la répartition des subventions 2015. Ces subventions sont inscrites au budget 2015 au compte 6574. Les crédits ouverts à cette ligne l'ont été à hauteur de 73 000€.

Après avoir analysé chaque demande, pris connaissance des subventions versées en 2014, pris en considération les besoins spécifiques de chaque association et le contexte budgétaire de la collectivité, les membres de la commission ont émis les propositions suivantes :

NOM ASSOCIATION	PROPOSITION COMMISSION FINANCES
APE Association des Parents d'Elèves	11 000
Coopérative scolaire La Chavanne	10 580
MJC D'ALLINGES	12 000
Société Sportive d'Allinges	8 000
Tennis Club d'Allinges	6 000
ASCA Association de Sauvegarde des Châteaux Allinges	1 000
Team Allinges Publier	4 000
ATEL Ski Thonon	2 500
Les Fripounets	1 500
CLALS Cercle Littéraire Artistique	2 100
Loisirs et Sports Adaptés en Chablais	1 600
ALLINGES AUTREFOIS	1 200
EURCASIA	1 200

THEATRE D'ALLINGES	800
BATTERIE FANFARE MARGENCEL	600
SAINT VINCENT DE PAUL	400
PRESENCE CHABLAIS JALMALV	200
FOULEES CHABLAISEENNES	500
ASSOCIATION L'ECOLE A L' HOPITAL	200
ANCIENS COMBATTANTS D'INDOCHINE	100
FNACA	100
BIBLIOTHEQUE SONORE DE THONON	100
MIEUX VIVRE A MESINGES	1 200
BANQUE ALIMENTAIRE	430
ROPARUN	500
<b>TOTAL</b>	<b>67 810</b>

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces propositions.

**Décision :**

Après débat et vote,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** les propositions d'attribution de subventions aux associations susmentionnées pour l'année 2015
  - **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document, toutes pièces administratives et comptables se rapportant à ces subventions
- 

**Objet : Subventions à l'association Victimes Information Accueil (V.I.A) 74 – Participation des communes membres à l'Antenne de Justice et du Droit (A.J.D) en chablais – Année 2015**

**Exposé :**

Depuis 2002, V.I.A 74 intervient au sein de l'Antenne de Justice et du Droit (A.J.D) en chablais. L'association met en place une journée de permanence par semaine afin d'assurer des missions d'aide et d'accompagnement aux victimes d'infractions pénales et d'effectuer des mesures alternatives aux poursuites sous mandat du Parquet. Un juriste accueille, écoute, informe les victimes de leurs droits et propose un accompagnement adapté à leur situation, et si nécessaire, oriente vers la psychologue de l'association.

Cet investissement au sein de l'A.J.D représente pour l'association un coût annuel de 34 000€, se décomposant comme suit :

- Salaires et charges du juriste : 17 000€
- Salaires et charges du psychologue : 12 000€
- Frais de mission : 3 500€
- Frais de structure : 1 500€

V.I.A 74 reçoit une subvention du Ministère de la Justice et sollicite le complément nécessaire, soit 12 000€ auprès des communes signataires de la convention de fonctionnement de l'A.J.D, ce qui représente 35% du coût annuel de la permanence.

Afin de pérenniser les actions de l'association V.I.A 74 auprès de nos administrés et de participer au maintien de son activité dans la structure intercommunale de l'A.J.D, il est proposé au Conseil Municipal que le partage de cette subvention soit opéré pour chaque commune signataire au prorata de son nombre d'habitant. La participation des communes se répartit donc comme suit :

	Nombre d'habitants	Participation (en €)
ALLINGES	4 263	666,44 €
ANTHY-SUR-LEMAN	2 109	329,70 €
EVIAN-LES-BAINS	8 745	1 367,12 €
FESSY	823	128,66 €
LOISIN	1 465	229,03 €
MARGENCEL	2 029	317,20 €
MARIN	1 750	273,58 €
MASSONGY	1 609	251,54 €
MORZINE	2 973	464,77 €
NEUVECELLE	2 831	442,57 €
PUBLIER	6 692	1 046,17 €
SCIEZ	5 559	869,05 €
THONON-LES-BAINS	35 912	5 614,17 €
<b>TOTAL</b>	<b>76 760</b>	<b>12 000,00 €</b>

#### **Décision :**

Après débat et vote,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** l'attribution d'une subvention annuelle de 666,44€ à V.I.A 74, correspondant à 0,1563 € par habitant
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document, toutes pièces administratives et comptables se rapportant à cette subvention

#### **Objet : Tarifs communaux – Modification des tarifs**

#### **Exposé :**

Une réflexion est menée depuis quelques temps sur les tarifs des services périscolaires. La commission finances s'est réunie pour étudier les nouveaux tarifs qui seront applicables à la rentrée scolaire 2015/2016, et qui tiendront compte du quotient familial de la CAF pour les tarifs de restauration scolaire.

Voici les propositions de la commission finances :

- Restauration scolaire (pour un repas) :

<b>Quotient Familial</b>	<b>Tarif selon le quotient familial</b>		<b>Tarif exceptionnel</b>
de 0€ à 620 €	Tarif 1	3,25 €	Tarif 4 7,30 €
de 621 € à 750 €	Tarif 2	4,20 €	
supérieur à 750 €	Tarif 3	5,10 €	

Il est précisé que si la famille ne transmet pas son quotient familial, le tarif 3 sera appliqué automatiquement.

- Garderie périscolaire :

- Matin (7h45-8h10) : 2€
- Midi (11h30-12h30) : 2€
- Soir (16h30-18h00) : 2€
- TAP (15h45-16h30) : Gratuit

#### **Décision :**

Après débat et vote,

Le Conseil Municipal, à 4 voix CONTRE (Annick MARTIN, Muriel BOISSINOT, Bertille SENTISSI, Gaëtan RUCHON), 2 ABSTENTIONS (Christiane DUSSAPT, Claudine FAUDOT) et 19 Voix POUR,

- **Approuve** les tarifs susmentionnés proposés par la commission Finances qui seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2015/2016

Monsieur Gaëtan RUCHON précise qu'il n'est pas favorable à faire autant de modifications des tarifs car cela va entraîner un changement important au niveau budgétaire. Il pense que les parents ne mettront plus leurs enfants au service périscolaire.

### **III. FONCIER**

#### **Objet : Parcelle AD n°606 – Convention de dépôt de terre avec l'entreprise Vinci Construction Terrassement**

#### **Exposé :**

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec Vinci Construction Terrassement afin de mettre à disposition la parcelle AD n°606 à l'entrepreneur dans le but de créer un modelage définitif de terre provenant de la création de la nouvelle voie RD233 suite aux travaux de suppression des PN67 et PN68. La réalisation de ce modelage permettra de

---

## **V.      VOIRIE**

### **Objet : Travaux du carrefour de Mâcheron – Approbation de la réalisation des travaux**

**Exposé :** Par délibération en date du 2 septembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation des travaux du carrefour de Mâcheron, dont le coût estimatif s'élevait à l'époque à 76 496,40€ HT.

Depuis lors, le coût estimatif des travaux a été actualisé suite à la prise en compte des remarques du CG74 (enrobés colorés sur le plateau), des remarques des élus visant à prolonger les trottoirs côté Château, et des ajustements liés au collecteur des eaux pluviales à créer. Le montant estimatif s'élève à ce jour à 122 755€ HT. Ce montant est bien prévu au budget primitif 2015 approuvé le 24 mars dernier.

Le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) doit être remis par le maître d'œuvre, le cabinet UGUET, pour le 10 juillet 2015.

De plus, des subventions vont être sollicitées pour ces travaux (notamment au Conseil Départemental via le FDDT 2015).

Aussi, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces travaux d'un montant estimatif de 122 755€ HT, d'autoriser le Maire à lancer les marchés, et de l'autoriser à solliciter toutes subventions pour lequel le projet est éligible.

#### **Décision :**

Après débat et vote,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la réalisation des travaux d'aménagement du carrefour de Mâcheron d'un montant estimatif de 122 755€ HT
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer les marchés de travaux
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter toute subvention pour lequel le projet est éligible
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

---

## **QUESTIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES**

Madame Bertille SENTISSI s'interroge sur la destination des locaux de l'Agence Postale Communale. Monsieur le Maire répond qu'il est ouvert à toute proposition.

Monsieur Pierre BERGERON propose une visite de la forêt communale le 20 Juin 2015 à 14h30.

diminuer fortement la circulation de camions de types semis remorques dans la commune d'Allinges et ainsi de diminuer les nuisances des riverains dues aux passages répétés des camions. A titre de dédommagement forfaitaire, la commune percevra la somme de 1,75€ HT / m<sup>3</sup>, le volume qui sera utilisé s'élevant entre 11 000 et 16 000 m<sup>3</sup>.

**Décision :**

Après débat et vote,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la convention de dépôt de terre avec l'entreprise Vinci Construction Terrassement
  - **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents relatifs à cette affaire
- 

**IV. SCOLAIRE**

**Objet : Réorganisation du service des transports scolaires et des temps scolaires et périscolaires – Année 2015/2016**

**Exposé :**

Comme cela a été évoqué lors de la dernière séance du Conseil Municipal, plusieurs modifications sont envisagées pour la prochaine rentrée scolaire en termes d'organisation des transports scolaires et des temps scolaires et périscolaires. Ces modifications ont été mises en avant à la suite du constat réalisé sur la fréquentation des transports scolaires, notamment durant la pause méridienne, par rapport au coût très élevé pour la commune, à la suite du refus des enseignants et de la majorité des membres du Conseil d'école d'organiser les TAP sur deux jours, et à la suite de l'intervention du DDEN lors du dernier conseil d'école précisant qu'il ne fallait pas oublier que le plus important restait le temps scolaire et qu'il n'était pas nécessaire de mettre autant d'importance sur ces TAP.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal d'acter ces modifications, à savoir la suppression du transport scolaire du midi, l'augmentation de la durée de la pause méridienne de 15 minutes, la mise en place du transport scolaire à 15h45 et non plus à 16h30, et la réalisation des TAP sur 4 jours, de 15h45 à 16h30.

**Décision :**

Après débat et vote,  
Le Conseil Municipal, à 1 voix CONTRE (Muriel BOISSINOT), 2 ABSTENTIONS (Gil-Laurent GASPARINI et Bertille SENTISSI), et 22 voix POUR,

- **Approuve** les modifications proposées ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la nouvelle organisation

Il est précisé que Muriel BOISSINOT vote contre et Gil-Laurent GASPARINI s'abstient, uniquement pour la suppression du bus du midi. Bertille SENTISSI s'abstient quant à elle uniquement sur la mise en place du transport à 15h45.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance publique à 22h40.

Procès-verbal de séance dressé le neuf juin 2015 par le secrétaire élu par ses pairs présents en l'assemblée communale du 2 Juin 2015.

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude BONDURAND



Vu pour être affiché le 9 juin 2015 conformément aux prescriptions de l'article L 2121 – 25 du Code Général des Collectivités Territoriales.